Pôle médiation

"Faire la paix avec ses voisins c'est possible". Vous subissez des nuisances sonores, olfactives ou visuelles? En cas de conflit de voisinage, mieux vaut essayer de trouver une solution à l'amiable.



Un agent de la Police Municipale, référent du pôle médiation est à votre écoute. Une attention toute particulière sera portée sans prendre parti. Des solutions adaptées au cas par cas sont suggérées et envisagées. L'agent référent au matricule 403 référent sera votre unique interlocuteur et pourra vous orienter.